



Certification Forestière  
PEFC N°10-21-13

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MARDI 12 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Les Combes s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MOUGIN Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Présents : Jean-Louis MOUGIN, Corinne ZORZIT, Gérard MARCHANT, Jean Faivre , Jean-Charles VIPREY, Martine SIMON-VERMOT, Aurélien BAUGEY, Pascal FAIVRE, Claude FAGRET, Christian SUAREZ, Xavier BRAGUE, Michel CLERC, Benoit TAILLARD, Jonathan FALLOT

Secrétaire de séance : Jonathan FALLOT

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 30 Janvier
- Comptes de gestion et Comptes Administratifs 2023
- Affectation de résultats
- Budgets Primitifs 2024
- Vote des taxes locales
- Vote taxe d'aménagement
- Création de poste suite à avancement de grade
- Délibération adhésion aux missions complémentaires du CDG 25
- Election du référent incendie
- Modification des tarifs de location des salles
- Attribution garage à Remonot
- Délibération PLUi
- Courriers
- Questions diverses.

#### **APPROBATION COMPTE-RENDU**

Approbation du compte rendu de la séance du 30 Janvier 2024

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

#### **Comptes de gestion et comptes administratifs 2023**

M. le Maire laisse la présidence à sa première adjointe. Mme Zorzit.

Elle présente les comptes de gestion et comptes administratifs 2023.

Le conseil municipal constate la concordance entre les écritures des comptes de gestion et celles des comptes administratifs, approuve à l'unanimité les comptes de gestion et les comptes administratifs 2023. Il est ensuite procédé à l'affectation des résultats dégagés au titre de l'exercice 2023, à reprendre lors du budget primitif 2024.

Budget	Fonctionnement	Investissement	Total
Bois	70 153.65	-2016	68 137.65
Communal	1 171 021.49	-732 082.00	438 939.49
Fonds de commerce	18 436.38	17 974.07	36 410.45
Lotissement	97 985.93	0	97 985.93
Total	1 357 597.45	-716 123.93	641 473.52

## **BUDGETS PRIMITIFS 2024**

Madame Zorzit présente les budgets primitifs 2024 :

### **Budget BOIS**

Dépenses de fonctionnement : 94 140 €  
Recettes de fonctionnement : 94 140 €

Dépenses d'investissement : 18 016 €  
Recettes d'investissement : 18 016 €

### **Budget FONDS DE COMMERCE**

Dépenses de fonctionnement : 27 900 €  
Recettes de fonctionnement : 27 900 €

Dépenses d'investissement : 17 974.07 €  
Recettes d'investissement : 17 974.07 €

### **Budget LOTISSEMENT**

Dépenses de fonctionnement : 768 095.93 €  
Recettes de fonctionnement : 768 095.93 €

Dépenses d'investissement : 132 600 €  
Recettes d'investissement : 132 600 €

### **Budget PRINCIPAL**

Dépenses de fonctionnement : 1 021 189.49 €  
Recettes de fonctionnement : 1 021 189.49 €

Dépenses d'investissement : 1 509 331.49 €  
Recettes d'investissement : 1 509 331.49 €

Le conseil approuve les budgets primitifs des budgets : BOIS, FONDS DE COMMERCE, LOTISSEMENT et COMMUNAL à l'unanimité

## **VOTE DES TAXES LOCALES**

Le conseil municipal décide d'appliquer, avec trois voix contre, les taux de fiscalité suivant pour l'année 2024 :

Taxe foncière propriétés bâties : 37.76% soit une augmentation de 0.50%  
Taxe foncière propriétés non bâties : 18.00% soit une augmentation de 0.39%  
Taxe d'habitation résidence secondaire : 13.54% soit une augmentation de 0.54%

## **TAXE D'AMENAGEMENT**

La taxe d'aménagement est exigée en cas d'opérations d'aménagement, de construction, de reconstructions, d'agrandissement de bâtiments, d'installations et d'aménagements de toute nature soumis à permis ou déclaration préalable.

Son montant est fixé par l'autorisation qui en constitue le fait générateur et correspond au produit suivant : [Surface x Valeur forfaitaire (/m<sup>2</sup>de surface de construction ou valeur déterminée par aménagement) x taux institué par la commune]

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux unique de 5 points.

La présente délibération ne pourra être modifiée, ni supprimée avant l'expiration d'un délai minimal de 3 ans. Toutefois, le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans.

## **CREATION DE POSTE SUITE A AVANCEMENT DE GRADE**

Monsieur le Maire explique la nécessité de créer un emploi de rédacteur en raison d'un avancement de grade,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de créer un emploi de rédacteur à temps complet et de supprimer l'emploi d'adjoint administratif à compter du 12 Mars 2024.

Les crédits nécessaires à la rémunération seront inscrits au budget, chapitre 12, article 6411.

## **ADHESION AUX MISSIONS COMPLEMENTAIRES DU CDG 25**

M. Le Maire explique que le rôle du Centre De Gestion est d'apporter aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés son assistance et son expertise en gestion des ressources humaines. La commune est affiliée au CDG 25 par le biais d'une convention. Les besoins des collectivités en matière de soutien ayant évolués, le CDG a développé des missions complémentaires pour accompagner les collectivités au mieux.

Le CDG 25 propose l'adoption d'une convention-cadre, regroupant l'ensemble des missions, valable 6 ans et renouvelables de manière tacite, remplaçant l'ensemble des conventions conclues jusqu'à ce jour.

Cette convention-cadre permet de recourir à tout moment à l'une ou l'autre des missions complémentaires proposées par le CDG 25.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention-cadre afférente à cette adhésion aux missions complémentaires proposées par le CDG 25.

## **REFERENT INCENDIE**

Le Maire rappelle l'obligation pour la commune d'avoir un correspondant incendie et secours.

Le correspondant incendie et secours sera l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Le correspondant incendie et sécurité est chargé de mettre en place, évaluer et réviser le plan communal de sauvegarde.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'élire M. Jonathan FALLOT.

## **TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Un point est fait sur les différents tarifs de la salle polyvalente. Les tarifs en vigueur sont ceux qui ont été délibéré en 2016 et inchangé depuis.

Le conseil municipal décide, avec 3 voix contre, de modifier les tarifs de location comme suit :

	Résidant de la commune	Extérieur
Salle polyvalente journée	<del>260€</del> 300€	<del>340€</del> 400€
Salle polyvalente week-end	<del>350€</del> 400€	<del>450€</del> 500€

## **GARAGE REMONOT**

Suite à la réalisation des garages à remonot, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, leurs attributions aux locataires actuelles des appartements du Casino pour un tarif de 70 € par mois dès le 1 Mars.

## ZAER

Monsieur le Maire, présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones. Il précise que cette identification s'est faite avec l'aide des services de la CCVM. Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 12 février au 4 mars 2024 selon les modalités suivantes : un questionnaire en ligne a été transmis à la population pour recueillir leur avis sur les zonages proposés. Les observations déposées, telles que jointes à la présente délibération concernent essentiellement la forêt ne donne pas lieu à une modification des zonages proposés.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la cartographie des zones d'accélération a été transmise pour avis le 28 février au Parc Naturel Régional du Doubs Horloger.

Monsieur le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Cet exposé entendu, le Conseil à l'unanimité :

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe à la présente délibération
- VALIDE la transmission avec l'aide de la CCVM qui dispose des moyens SIG de la cartographie de ces zones aux services de l'Etat à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Doubs, à l'adresse : <https://planification.climat-energie.gouv.fr/>

## COURRIERS

M. Le Maire donne lecture de M. HUOT-MARCHAND David et Mme. ROY Nadège qui demandent l'autorisation de la commune pour une mise en enrobé d'une bande de terrain appartenant à la commune se situant entre la route et leur propriété. Les travaux seront pris entièrement à leur charge. Le conseil accepte la demande.

Mlle Clara VERMOT a déposé en mairie une demande d'apprentissage, dans le domaine de la petite enfance, au sein de la collectivité. Elle sera reçue prochainement pour avoir plus d'informations sur sa demande.

## QUESTIONS DIVERSES

Un point est fait par M. Le Maire sur les travaux du terrain de foot. Un devis a été fait pour la fourniture des projecteurs. Un autre devis sera demandé à un électricien pour la pose. La commune attend également de connaître le montant de la participation du club de foot.

## NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Un nettoyage de printemps de la commune est organisé **le samedi 13 Avril 2024**. Nous vous donnons rendez-vous **à 9h soit devant la Mairie soit sur la place de Remonot**.

## RENTREE SCOLAIRE 2024

Les inscriptions pour la rentrée 2024 se feront en mairie, la semaine du 21 au 25 mai 2024. Les familles recevront prochainement un courrier avec toutes les pièces à fournir, pour les nouveaux habitants nous vous laissons prendre contact directement avec la secrétaire pour vous faire connaître.

## **OPERATION BRIOCHES**

L'opération brioches, au profit de l'ADAPEI, se déroulera du 8 au 14 avril prochain.  
Merci de réserver le meilleur accueil aux bénévoles qui sonneront à votre porte.

## **SITE INTERNET**

Pour toutes informations n'hésitez pas à consulter le site internet de la mairie : [lescombes.fr](http://lescombes.fr)

## **URBANISME**

### **Déclaration préalable**

Maxime LOUIS, 11 impasse du chazal

Abri de jardin

**La séance est levée à 23H15.**

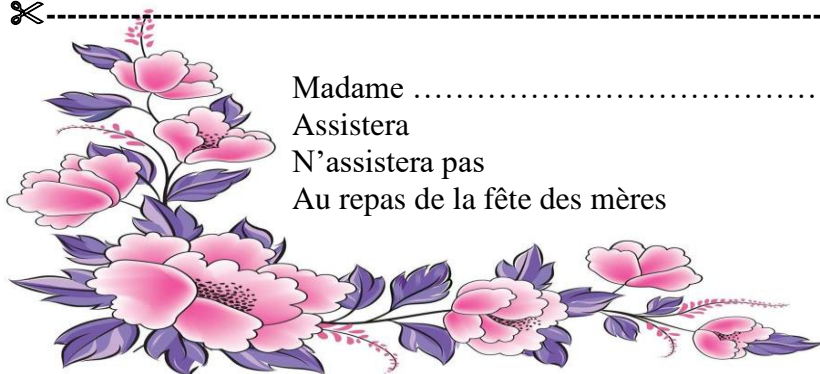
<b>PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 AVRIL 2024 à 20H00</b>
---

Le conseil municipal invite toutes les dames de la commune à se réunir autour d'un repas :

**vendredi 24 Mai à 20 h, à la Salle des fêtes.**

**Attention ! aucune invitation personnelle ne sera envoyée.**

Pour la bonne organisation de la soirée, merci de déposer le coupon réponse au secrétariat de mairie avant le 13 mai 2024, ou par mail [mairie.lescombes@outlook.fr](mailto:mairie.lescombes@outlook.fr) , ou téléphone 03 81 67 13 72.



-----  
Madame .....  
Assistera  
N'assistera pas  
Au repas de la fête des mères



**Samedi**

**13 AVRIL**

de 9 h à 11 h

# Journée de nettoyage de printemps

## Rendez-vous

- ✓ **Grand'Combe Châteleu**  
devant la salle de convivialité, place du Pré Rondot
- ✓ **Le Bélieu** devant la Mairie (à partir de 13h30)
- ✓ **Les Combes** devant la Mairie
- ✓ **Les Fins** devant la salle polyvalente
- ✓ **Les Gras** sur la place
- ✓ **Montlebon** sur la place des Minimes
- ✓ **Morteau** devant la Mairie
- ✓ **Villers-le-Lac** au Club loisirs, place Droz-Bartholet



**VENDREDI  
5 AVRIL**

**2  
0  
2  
4**

# **SOIRÉE CINÉMA D'ANTAN**

- LES BOLLEIYOUX (ATTELAGE ET DÉBARDAGE À L'ANCIENNE)**
- À LA SCIE (SCIERIE D'ANTAN)**
- LES PAYSANNES (TÉMOIGNAGES)**
- SANGLIER DU HAUT-DOUBS, JEAN-LOUIS GUINCHARD  
(FABRICATION ARTISANALE)**

**SALLE SOCIO-CULTURELLE DES COMBES À 20H30**

**ENTRÉE LIBRE (PARTICIPATION AU CHAPEAU) - ATTENTION NOMBRE DE PLACES LIMITÉ**

**BUVETTE SUR PLACE**

**ANIMATION PROPOSÉE PAR JEAN-PAUL LANCHY ET JEAN-LUC GUERRINGUE ET ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DES FÊTES LES COMBES**